

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze septembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 4 septembre 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, Mme Nicole GODARD, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Claude JVALET, Mme Evelynne MASSICOT, M. Jacques CLAIRAUX, Mme Lydie BROTON jusqu'à la délibération n°2025-33, M. Patrick SIMON, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER) à partir de la délibération n°2025-30	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN, M. Michel LHULLIER	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Antoine AUBRY a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances mer et bocage).		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Denis LECLUZE, M. Jérôme VIRLOUVET (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents :	18	
Jusqu'à la délibération n°2025-33 : 23		
A partir de la délibération n°2025-34 : 22		
Nb de délégués suppléants présents :	1	
Jusqu'à la délibération n°2025-29 : 0		
A partir de la délibération n°2025-30 : 1		
Nb de pouvoirs : 3	2	

M. Dominique QUINETTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-38 : COMPETENCE DECHETERIES : Acquisition de terrains – déchèterie de Villedieu

Afin de réaliser les travaux de modernisation et de sécurisation de la déchèterie de Villedieu les Poêles Rouffigny, le syndicat mixte du Point Fort avait sollicité la ville de Villedieu les Poêles

Rouffigny pour qu'elle lui cède, à l'euro symbolique, la parcelle ZC 114, dont elle est propriétaire, et servant jusqu'alors de quai de transfert pour les ordures ménagères collectées par Villedieu Intercom.

Le syndicat mixte du Point Fort en avait profité pour demander une régularisation au niveau de la zone d'entrée camion du site puisqu'une partie à l'intérieur du grillage de la déchèterie se trouvait sur les parcelles ZC 115 et ZC 97 appartenant également à la commune de Villedieu les Poêles Rouffigny.

Le conseil municipal de Villedieu les Poêles Rouffigny avait délibéré favorablement pour la réalisation de cette cession le 17 juin 2024.

La demande d'acquisition de terrains avait été votée à l'unanimité par le comité syndical par délibération du 18 octobre 2024.

Un relevé de bornage et d'arpentage était en cours sur ces parcelles. Or, par courrier du 27 janvier 2025, le cabinet GEOSAT a transmis à la commune de Villedieu les Poêles Rouffigny le nouveau projet de découpage. L'examen de ce document oblige à modifier les délibérations respectives de la commune de Villedieu les Poêles Rouffigny et du syndicat mixte du Point Fort.

Il en résulte que le comité syndical doit autoriser M. le Président à demander l'acquisition à la commune nouvelle de Villedieu les Poêles Rouffigny les parcelles suivantes, selon le nouveau découpage :

- la section ZC n°114 d'une superficie de 1910 m²,
- la section ZC n°273 d'une superficie de 867 m²,
- la section ZC n°269 d'une superficie de 84 m².

Vu la délibération n°2025-017 du 14 mars 2025 de la commune de Villedieu les Poêles Rouffigny autorisant le maire de la commune à céder les terrains susmentionnés,

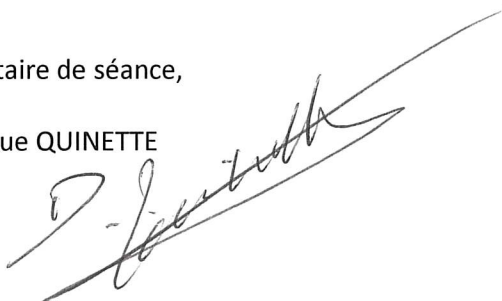
Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **autorise le Président à signer tout acte et document nécessaire à l'acquisition de ces terrains à la commune de Villedieu les Poêles Rouffigny,**
- **prend acte que cette acquisition se fera à l'euro symbolique, les frais annexes étant à la charge du syndicat mixte du Point Fort.**

Ainsi délibéré en séance,
Le 12 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Dominique QUINETTE



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **17 SEP. 2025**

Mis en ligne le : **18 SEP. 2025**